

## RELEVÉ DE CONCLUSIONS Conseil du Vendredi 8 décembre 2017

### Présents :

- 17 titulaires
- 04 suppléants dont 2 voix
- 02 pouvoirs

Nombre de voix : 21 voix (quorum atteint)

*Ce relevé de conclusion n'a pas vocation à remplacer le procès-verbal qui est validé à chaque réunion de Conseil ; il s'agit d'une information concise des décisions prises par les membres du Conseil diffusée sur le site internet du Comité.*

### 1. Approbation procès-verbal des élections du 15 septembre 2017

- ✓ **Approbation à l'unanimité.**

### 2. CPO Armateurs 2018

- Obligation de voter chaque année le taux de la Cotisation Professionnelle Obligatoire Armateurs appliquée au CDPM22 : Taux actuel 0,60 % (non augmenté depuis 20 ans)
- Proposition d'augmentation de la CPO en 2018 de 0.05 %, puis tous les ans jusqu'en 2020 soit 0.80%
- Argumentaire :
  - Augmentation de la charge de travail du Comité et du nombre de réunions
  - Diminution des subventions
  - Taux le plus bas de Bretagne (29 : 1%, 56 : 2%, 35 : 1.20%)
  - 7.000 € d'augmentation pour tous les pêcheurs costarmoricens (environ 7€/pêcheur)
- ✓ **Vote augmentation de la CPO en 2018 : Approuvé à la majorité (2 contre)**

### 3. Approbation du prévisionnel 2018

- ✓ **Vote prévisionnel 2018 : Approbation à la majorité (1 abstention)**

### 4. Information sur la mise en place du permis d'armement

- Information de la DML 22 de la mise en place du permis d'armement au 1<sup>er</sup> janvier 2018 (mise en place progressive avec phase transitoire de 2 ans).
- Diaporama joint en annexe.

## 5. Représentante DLAL Trégor Goelo

- Nomination de la représentante au DLAL Trégor Goelo : Anne MENGUY, titulaire et Alain COUDRAY, suppléant.
- ✓ **Vote à l'unanimité des membres.**

## 6. Validation essais drague à palourdes

- Projet d'effectuer des essais de dragues à palourdes
- Argumentaire : baisse de la ressource, dragues trop lourdes provoquant beaucoup de casse pour cette espèce très fragile.
- ✓ **Vote à l'unanimité des membres.**

## 7. Service Civique

- Proposition d'embauche d'une personne en Service Civique (107€/mois)
- Pour pallier aux différents besoins techniques pour les programmes scientifiques et environnementaux.
- ✓ **Vote à l'unanimité des membres.**

## 8. Point début campagne Coquille Saint-Jacques 2017/2018

- Information DML 22 : Mauvais étiquetage des sacs de coquilles de la part de certains pêcheurs. Nécessité d'utiliser les nouvelles étiquettes sanitaires des coopératives avec les mentions obligatoires.
- Point sur les tonnages depuis le début de la saison :
  - Crépidules : 626.648 kg
  - Large : 460.208 kg
  - Plongée 1<sup>ère</sup> période : 40.389 kg
  - Perros Guirec : 171.868 (25 inscrits)
  - Perros Guirec plongée : 644 kg
  - Gisement principal (y compris plongée) : 1.274.267 kg
- Prix moyen : 2,53 € sur le gisement principal
- 50% du quota préconisé par l'IFREMER
- Poids moyen : 687 kg à 2.76 € (contre 686 kg l'année dernière à 2.64 €)
- L'augmentation des anneaux a été profitable : pas de perte de poids et moindre tri sur le pont.
- Trêve de janvier : proposition reprise de la pêche le 29 janvier 2018
- ✓ **Vote à la majorité des membres.**

## 9. Retour sur la Commission Cohabitation du 10 novembre 2017

- Problèmes de cohabitation entre chalutiers et bulotiers : zones Ouest non respectées par certains bulotiers (en particulier 2 navires l'été dernier), soit une remise en cause de la zone ouest « sous gestion du CDPMEM 22 ».
- Confirmation de la DML22 : nécessité de supprimer cette zone de cohabitation (ambiguïté dans l'interprétation de la réglementation de la part des bulotiers).
- Proposition de suppression de la zone tout en permettant d'envisager de nouvelles zones de cohabitation avec des périodes de pêche lors de la prochaine Commission cohabitation.
- Mise en vote de la suppression de la ligne en pointillé avec intégration des deux zones ouest de cohabitation dans la réglementation régionale :
  - ✓ **Vote à la majorité (contre : 1, abstentions : 8)**

## 10. Pêche en plongée : licence ormeaux départementale

- Discussion sur la remise en cause de la séparation des zones de pêche PL et SB relative à la pêche aux ormeaux
- Proposition d'une fusion des zones en une seule départementale
- Pas de consensus lors des discussions
- Report de la discussion lors de la commission plongée en janvier 2018.

Fin de la réunion à 18h30

Le Président,  
Alain COUDRAY

